

Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 10/2025

**Préavis pour la
transformation de la
salle des sociétés en
salle du conseil
communal**

Lavey, le 6 août 2025

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la transformation de la salle des sociétés en salle du conseil communal.

Contexte

La commune dispose depuis de très nombreuses années d'une salle du conseil située dans le bâtiment du Collège. Toutefois, cette salle n'est plus utilisée depuis quelques années en raison de son inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite. En attendant une solution pérenne, la buvette de la salle polyvalente a été utilisée pour accueillir les séances du conseil communal.

Le président du conseil communal a exprimé le souhait que la buvette soit désignée comme nouvelle salle du conseil communal, et que le matériel du conseil y soit installé de manière définitive. Cependant, cette solution ne convient pas à la municipalité, dans la mesure où la buvette est un lieu fréquemment utilisé pour diverses manifestations telles que des anniversaires, mariages et autres événements privés ou publics. Son usage fréquent et polyvalent rend impossible une installation fixe et permanente du matériel du conseil communal.

Bien que la buvette ait permis d'assurer la tenue des séances du conseil communal jusqu'à présent, la municipalité considère qu'il est nécessaire de mettre en place une salle du conseil dédiée, répondant à des critères plus exigeants. Elle souhaite notamment créer un espace :

- fonctionnel et adapté aux réunions et aux présentations publiques ;
- confortable, pour les membres du conseil communal et le public ;
- adaptée aux personnes à mobilité réduite ;
- moderne, avec des équipements technologiques adaptés.

Une réflexion a été menée pour identifier ce lieu et il est apparu que la salle des sociétés, située dans la salle polyvalente, représente une opportunité pertinente pour accueillir cette nouvelle salle du conseil. Son emplacement, ses dimensions et son potentiel d'aménagement en font un espace adapté à une transformation. L'objectif de cette démarche est de créer une salle qui ne servirait pas uniquement aux séances du conseil communal, mais qui pourrait également accueillir des conférences, des assemblées de sociétés locales, ou encore être mise à disposition à la location pour divers événements publics. Cependant, la salle ne serait pas mise à disposition pour des événements privés contrairement à la buvette.

Ce projet vise ainsi à mettre en place un espace moderne, accessible aux personnes à mobilité réduite, équipé des technologies nécessaires, et adapté à la fois aux séances officielles, aux dépouillements des votations, et aux présentations publiques.

Le projet

Une étude de la salle et des travaux nécessaires pour la réalisation de ce projet a été effectuée par le service technique.

Les aménagements prévus sont notamment :

- la réfection partielle de la toiture (étanchéité et couverture), nécessaire suite au constat d'infiltrations d'eaux à divers endroits du plafond de la salle ;
- la dépose de la boiserie du faux-plafond existant, mise en place d'une isolation performante et des installations techniques nécessaires, puis pose d'un faux-plafond continu blanc épuré ;
- l'installation d'un monte-escaliers pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- l'installation d'un système de climatisation/chauffage performant pour une régulation optimale de la température ;

- le renouvellement de l'éclairage suite à l'étude d'un éclairagiste, avec des solutions modernes assurant un confort visuel optimal ;
- la pose d'une moquette pour améliorer les performances acoustiques et phoniques de la pièce et apporter une ambiance chaleureuse ;
- la peinture des portes, cadres de portes et fenêtres, radiateurs et remplacement des poignées pour unifier l'ensemble et apporter un style plus moderne ;
- l'installation de stores aux fenêtres de la façade Sud pour réduire la lumière directe et améliorer les perceptions visuelles ;
- l'installation d'un écran TV connecté pour les présentations ;
- la mise en place de nouvelles tables et chaises au fond de la salle en configuration "présentation" et la disposition des chaises noires existantes en mode "cinéma" orientées vers l'écran.

Ces interventions permettront de transformer la salle en un espace moderne, polyvalent et convivial, adapté aux réunions, présentations et événements, tout en répondant aux standards de confort et d'efficacité actuels. La durée prévisionnelle des travaux est entre 1 et 3 mois.



Photos actuelles de la salle des sociétés



Photo de l'ambiance souhaitée pour la nouvelle salle des sociétés

Coûts

La municipalité s'est basée sur les offres reçues pour faire une estimation globale des coûts du projet. D'autres offres comparatives seront demandées avant l'adjudication des travaux. Les travaux de réfection de la toiture nécessitent la réalisation d'un diagnostic amiante étant donné que le bâtiment a été construit avant 1991. En cas de présence d'amiante dans la toiture, une demande de permis de construire sera nécessaire pour ces travaux.

Type de travaux	Coûts
Echafaudages	Fr. 8'950.70
Réfection toiture	Fr. 27'072.95
Stores intérieurs (façade sud)	Fr. 3'842.95
Electricité	Fr. 3'000.-
Lustrerie	Fr. 6'572.40
Climatisation	Fr. 20'000.-
Monte-escaliers	Fr. 32'950.-
Plâtrerie / peinture	Fr. 41'337.45
Menuiserie	Fr. 1'000.-
Revêtement de sol	Fr. 12'680.15
Mobilier	Fr. 16'000.-
Ecran	Fr. 6'869.-
Frais divers (taxes, autorisations)	Fr. 1'000.-
Diagnostic amiante (toiture)	Fr. 3'000.-
Divers et imprévus	Fr. 14'724.40
Total TTC	Fr. 199'000.-

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 30 ans sera appliqué.

Synthèse

Total des travaux : Fr. 199'000.-
Financement : Prélèvement sur les liquidités, sans recours à l'emprunt.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 10/2025 du 6 août 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

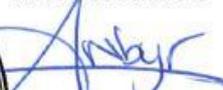
PREND ACTE

- de l'amortissement du montant net de Fr. 199'000.- sur une période de 30 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

DECIDE

- d'autoriser la municipalité à procéder aux travaux de transformation de la salle des sociétés en salle du conseil communal ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 199'000.- ;
- de financer ce montant par un prélèvement sur les liquidités.

Adopté en séance de la municipalité le 19 août 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Mario Da Silva
La Secrétaire :  Alexandra Robyr



The seal of the Municipality of Lavey-Morcles is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' written across it. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE LAVEY-MORCLES' at the top and 'LE CANTON DE GENÈVE' at the bottom.